



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



12022717

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le 13 JAN. 2012

Pour le Greffier,
Greffe

N° d'entreprise : 0474.565.669

Dénomination

(en entier) : **Résidence Plein Sud**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : rue Joseph Wauters 41 à 5100 Jambes

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : modification de statuts

D'un acte reçu par le Notaire associé Maximilien Charpentier à Sombreffe le 29 décembre 2011, en cours d'enregistrement à Gembloux, il résulte que:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de « Résidence Plein Sud », société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social à 5100 Jambes (Namur), rue Joseph Wauters, 41, numéro d'entreprise et de TVA BE 0474.565.669 registre des personnes morales Namur ; société constituée suivant acte reçu par le Notaire Luc BARBIER à Braine-l'Alleud, le vingt-neuf mars deux mille un, publié aux annexes du Moniteur Belge du vingt et un avril deux mille un sous le numéro 20010421-628, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les décisions suivantes.

Première résolution – Rectification de l'exercice social

L'associé unique décide de rectifier l'exercice social, erronément renseigné à l'acte de constitution comme se déroulant du 1er avril au 30 juin de chaque année, alors qu'il ne s'agissait que du premier exercice social.

L'exercice social est fixé du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante.

Deuxième résolution - Modification aux statuts

Suite aux décisions intervenues, l'assemblée approuve, article par article, les modifications apportées à l'article 14 des statuts et prévues au point 2 de l'ordre du jour.

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

Troisième résolution Pouvoirs

L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Pour extrait analytique conforme. Notaire Maximilien Charpentier. Déposé en même temps : une expédition de l'acte et les statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature